

# Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **49 (1904)**

Heft 2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

ment militaires. Il s'agit de savoir si c'est Polybe qui est dans le vrai ou Tite-Live. Sans doute, quelques considérations de stratégie peuvent trouver à se faire jour dans la discussion; néanmoins on ne saurait dire que celle-ci contribue, en quoi que ce soit, aux progrès de la logistique.

De la librairie Félix Alcan je reçois deux volumes, mais qui, eux aussi, intéressent le diplomate ou l'historien plus que le militaire: c'est *La politique orientale de Napoléon*, par M. Ed. Driault, professeur au Lycée de Versailles, et *De Waterloo à Sainte-Hélène*, par M. J. Silvestre, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Mon incompetence ne me permet pas de prononcer un jugement motivé sur ces ouvrages, et j'en suis réduit à formuler une simple impression. Le livre de M. J. Silvestre est facile à lire: c'est un récit anecdotique sans grande profondeur, et qui intéresse surtout parce qu'on ne peut guère ne pas s'intéresser à Napoléon.

Le travail de M. Driault, au contraire, m'a paru plus substantiel et d'une portée plus haute.

\* \* \*

Le ministre de la guerre, emboitant le pas derrière les généraux Peigné, Dessirier et Passerieu — « je suis leur chef, il faut bien que je les suive! » — vient d'interdire aux soldats la fréquentation des cercles militaires confessionnels dont je parlais le mois dernier.

---

## INFORMATIONS

---

### SUISSE

**Ordonnances des officiers montés.** — L'arrêté fédéral du 3 novembre 1903, relatif à l'attribution d'ordonnances aux officiers, prévoit qu'il sera attribué des ordonnances aux officiers montés des états-majors et des unités pour s'occuper du pansage de leurs chevaux et pour prendre soin de leur habillement et de leurs bagages.

Il ne sera pris pour ce service que des hommes s'annonçant spontanément.

A teneur de l'art. 10 de cet arrêté fédéral, tant que le nombre d'ordonnances instruites sera insuffisant, on pourra accepter et incorporer comme ordonnances des hommes, aptes à ce service, qui auront suivi avec succès un cours spécial de 20 jours à la régie des chevaux ou au dépôt des remon-

tes de cavalerie. Nous pensons faire usage de cette disposition en offrant l'occasion aux hommes incorporés s'annonçant pour le service d'ordonnance, de faire ce printemps pour leur instruction un cours spécial de 20 jours au dépôt des remotes de cavalerie, à Berne. Ces hommes recevront la solde ordinaire, plus un franc par jour de supplément, à teneur de l'art. 116 du règlement d'administration. La direction du cours prend à sa charge l'entretien et le logement. L'incorporation de l'ordonnance aura lieu après le cours spécial, si elle l'a fait avec succès.

Se basant sur ces considérations, le Département militaire fédéral publie l'appel suivant :

« Les soldats de toutes armes de l'élite désirant se faire instruire dans le service d'ordonnance et pouvant témoigner qu'ils connaissent les chevaux, qu'ils sont capables de faire ce service et qu'ils sont dignes de confiance, sont invités à s'annoncer, jusqu'au 20 février au plus tard, au chef de section ou au commandant d'arrondissement de leur domicile. »

**Instructeurs d'arrondissement.** — A la suite des démissions des colonels Walther et Bollinger, laissant vacants les postes d'instructeurs d'arrondissement des II<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> divisions, le Conseil fédéral a décidé tout un mouvement militaire.

Il a d'abord nommé instructeurs d'arrondissement le colonel A. Nicolet, à Lausanne, et le lieutenant-colonel Held, à St-Gall, ce dernier avec promotion au grade de colonel.

Puis il a arrêté la répartition suivante :

A la I<sup>re</sup> division, le colonel Nicolet remplace le colonel Wassmer, qui passe à la V<sup>e</sup>, à Aarau.

Le colonel Denz, qui était à Aarau, remplace à la VIII<sup>e</sup> division, à Coire, le colonel Zwicky, qui passe à la III<sup>e</sup>, à Berne.

Le colonel Schulthess, précédemment à Berne, prend, à la II<sup>e</sup> division, à Colombier, la succession du colonel Walther.

Enfin, le colonel Held succédera, à la VII<sup>e</sup> division, à St-Gall, au colonel Bollinger.

Dans la Suisse romande, la désignation du colonel Nicolet a été bien accueillie. Si les officiers du I<sup>er</sup> corps d'armée n'attachent pas une très grande importance à la question de langue, il n'en est pas absolument de même dans les milieux plus étendus de la population. Le Conseil fédéral paraît avoir été bien inspiré en tenant compte de cette circonstance, indépendamment des autres motifs qui lui dictaient son choix.

D'une manière générale, il serait avantageux, pour la popularité de nos institutions militaires dans les cantons romands, que le Conseil fédéral tint

compte de la question des langues, et qu'à égalité d'aptitudes, il désignât le plus possible, pour l'instruction supérieure et le commandement des troupes de la Suisse romande, des ressortissants de cette partie du pays.

F.

---

## ÉTATS-UNIS

**La nouvelle ceinture à cartouches.** — La *Revue militaire suisse* a parlé en son temps de la transformation de l'armement de l'infanterie régulière américaine et de l'adoption du *Springfield Rifle*. Le gouvernement fédéral vient maintenant, après de longs essais, de choisir un nouveau modèle de cartouchière ou plutôt de ceinture à cartouches.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte au moyen des illustrations ci-jointes que nous devons à la courtoisie de l'*Anson Mills Cartridge Belt Co*, la ceinture est garnie de neuf poches dont chacune peut recevoir deux jeux de cinq cartouches. Cela ferait un total de 90 cartouches ; mais une des poches est affectée au paquet de pansement (*first aid*) : il en résulte que l'homme ne porte sur lui que 80 coups.

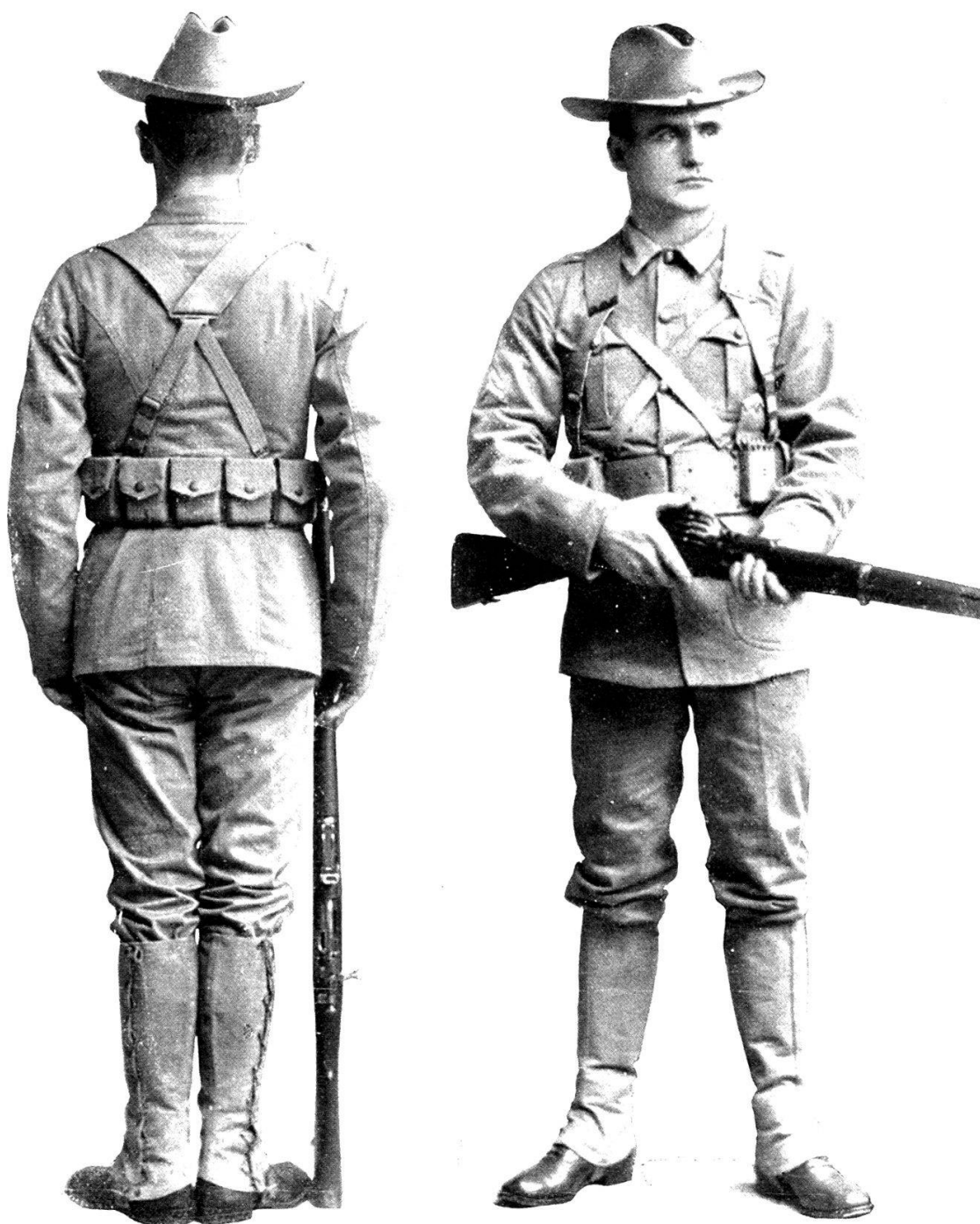
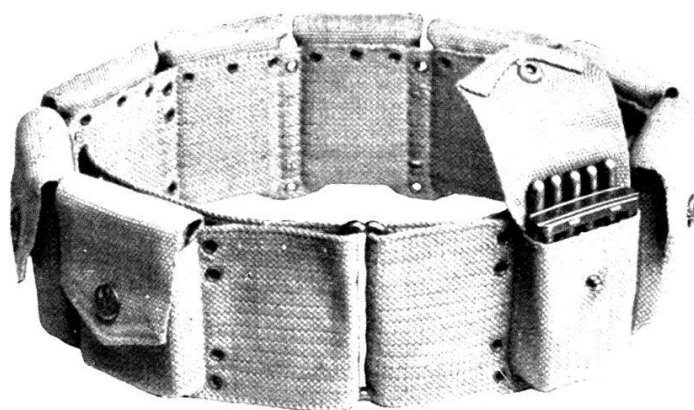
La cartouchière est de fil de coton tressé très fort, de couleur khaki ; il est à remarquer que les poches sont tissées avec le corps même de la ceinture, ce qui supprime les coutures et augmente d'autant la solidité de l'ensemble. Les bandes de suspension sont de même étoffe.

Quant au poids de la cartouchière, il est de 15 onces (425 grammes), auxquelles on doit ajouter 312 grammes pour l'appareil de suspension, soit un total de 737 grammes ou une livre et demie en chiffres ronds.

L'adoption de cette cartouchière a entraîné une modification dans l'arrimage des effets de grand équipement. C'est ainsi que le havresac est maintenant fixé par sa partie supérieure à la ceinture et pend sur les reins ; le bidon individuel est attaché également à la ceinture, mais à gauche du havresac.

Le modèle de la nouvelle cartouchière sort des ateliers, extrêmement bien outillés, de l'*Anson Mills Cartridge Belt Co*, de Worcester (Massachusetts), bien connue d'ailleurs en Europe, où elle possède des manufactures à Londres, Paris et Berlin.

G. N. T.



Nouvelle ceinture à cartouches américaine.